

l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité	environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	-2017	N° d'enregistrement;
- 6 JUIN 2017 Déboisement pour ajout d'un bâtiment pour	1. Intitulé du	projet	201/103402
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouv	rage ou du (ou des) i	oétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénd	om	
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	SCANIA PRODUCTION A	NGERS S.A.S	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Thierry BOISSINOT; Resp	onsables des Services	Généraux
RCS / SIRET   3   7   8   4   4   2   9	8 2 0 0 0 2 1	Forme juridique	S.A.S
	z à votre demande l'a		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea d	u des seulls et criteres ar Ilmensionnement correst		2-2 du code de l'environnement et
47. Déboisement en vue de la reconversion des sols b) Autres déboissements en vue de la l	Nécessité de déboiser env SCANIA PRODUCTION ANG	riron 8000 m² (0,8 hect GERS S.A.S, installatior à autorisation, pour la	tres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) tare) dans le périmètre des activités de la classée pour la protection de la création d'un bâtiment ayant pour tars et bus).
	4. Caractéristiques gén	érales du projet	
Doivent être annexées au présent formule 4.1 Nature du projet, y compris les éventu Création d'un bâtiment industriel d'environ le marché Français. En tenant compte des veréalisée par une succursale de SCANIA Francimplantation se situera en zone industrielle soumise à autorisation). Ce projet nécessite m².	aire les pièces énoncées Jeis travaux de démolition 4284 m² destiné à la prépoies de circulation, l'emproce, dénommée "CAPS" (Ce en contact avec une zone	s à la rubrique 8.1 du on paration avant livraisor rise totale au sol sera d entre d'Adaptation et d e urbaine, sur le site de	n des camions, cars et bus SCANIA pour l'environ 8775 m². Cette activité sera de Préparation Scania). Son e SCANIA Production Angers S.A.S (ICPE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'activité du CAPS est actuellement réalisée à l'extérieur de SCANIA production, à environ 3 km, dans des locaux loués, rue Vaucanson à Angers. Les perspectives de croissance du CAPS sont réelles mais resteront limitées tant qu'elles seront réalisées dans les locaux actuels. Plus que les locaux eux-mêmes ce qui pose surtout problème aujourd'hui ce sont les conditions d'accès et de stockage des véhicules dans un secteur commercial très fréquenté. Ainsi transférer ces activités vers SCANIA Production permettra d'une part de créer un bâtiment réellement adapté aux besoins et d'autre part d'améliorer de façon très significative la sécurité (tant publique, qu'interne), la sûreté, les conditions de travail des équipes et la réduction des émissions de gaz à effets de serres liés au déplacement des véhicules vers le local actuel.

L'implantation sur le site de SCANIA Production permettra par ailleurs de profiter des infrastructures et services existants: parkings camions, contrôle d'accès, site clôturé et surveillé, gestion des déchets, service santé, proximité des services techniques, etc.

Les raccordements aux réseaux existants seront possibles: électricité, réseau incendie armé, eau douce, chauffage, eaux usées et pluviales.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, cette implantation permettra de réduire les trajets de camions (2x3 kms x 4000 camions = 24 000 kms an).

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Défrichement d'environ 8000 m² d'un espace boisé principalement constitué de saules et de bouleaux et non classé dans le document d'urbanisme (PLU d'Angers), dans la zone industrielle d'Ecouflant.

Travaux de terrassement et de remblaiement sur une surface d'environ 8775 m²

Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales, nécessaire à la régulation des eaux de ruissellement à connecter au réseau interne existant, conforme aux exigences des services des eaux.

Construction d'un bâtiment RT2012, hauteur sous ferme environ 8,5m constitué de 2 parties atelier (camions et cars et bus) et d'une partie bureaux sur 2 niveaux.

Raccordement fluides et énergies aux réseaux internes existants.

Réalisation des chaussées.

Durée totale des travaux entre 12 et 18 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les véhicules circuleront en interne entre les parkings existants de SCANIA Production et le futur bâtiment CAPS. En outre, et comme aujourd'hui, ils effectueront en extérieur un court test routier.

A terme l'activité pourra concerner une cinquantaine d'emplois (aujourd'hui autour de vingt).

Les volumes de véhicules à traiter seront:

Camions environ 4000 an (capacité journalière 20), tous issus de SCANIA Production Angers.

Cars et Bus en provenance de l'étranger (Suède, Pologne, Chine,...) environ 400 an.

Camions en provenance des autres sites SCANIA en Europe (Suède, Pays Bas): occasionnel donc difficilement quantifiable à l'avance.

Ces activités se feront sur le site de SCANIA PRODUCTION ANGERS, sous la responsabilité de SCANIA FRANCE, site soumis à autorisation, et seront donc soumises aux mêmes dispositions réglementaires (contrôles périodiques, vérifications, déclarations...) en fonction des besoins et nécessités.

La décision de l'autorité environnen le projet s'inscrit dans une modificatio arrêté préfectoral d'autorisation sous la soumise à une quelconque rubrique. La déclaration au titre de la rubrique 2 L'étude qui l'accompagne permettra n ruissellement. La superficie de 0,8 hectares pourrait é Après demande d'information auprès demande d'autorisation de déboisement.	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou se mentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorin des installations existantes de SCANIA PRODUCTA rubrique 4802. Aucune des activités qui seront rubrique 500 de la nomenclature loi sur l'eau sera réali otamment de déterminer les caractéristiques de la Direction Départementale du Territoire du Nent car le seuil de déboisement est inférieur à 4 het projet et superficie globale de l'opération - précis deurs caractéristiques	prisation(s). TION ANGERS, exploitation soumise à réalisées dans le bâtiment CAPS n'est lisée dans les meilleurs délais. Is ouvrages de retenue des eaux de le étude d'impact est demandée. Maine-et-Loire, ce projet n'est pas soumis à lectare.
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation  2 Boulevard de l'industrie 49 000 ANGERS  Cadastre 000 AY52	Pour les catégarles 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ :  Long.	°29'25"N Lat. 00°31'10"O
4.7 S'agit-II d'une modification/exten	projet et	t? Oul X Non

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un ferritoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	*
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Site Natura 2000 "Basses vallées Angevines aval et prairies de la Baumette", FR5200630, situé à 700 mètres au plus près du site de SCANIA PRODUCTION ANGERS et à 1100 mètres du point le plus proche de la zone d'implantation.
D'un site classé ?		X	

				projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
	envisagé est-II <u>suscep</u> t pléter le tableau suiva		avoir	les incidences notables suivantes ?
Inciden	ces potentielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-II des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-II excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-II déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Vraisemblablement remblai après défrichement.
Milleu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	×		Défrichement de 8000 m² d'espace boisé non identifié au PLU d'Angers, situe dans la zone industrielle d'Ecouflant. Environ 800 arbres dont 30% de bouleaux, 40 % de saules, 20% de peupliers, 5% de frênes et 5 % de chênes.
			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-II des risques sanitaires ? Est-II concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×	
Nulsances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	0	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Gaz d'échappement des véhicules: globalement en quantité moindre comparé à la situation actuelle, CAPS rue Vaucanson.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si out, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il fa production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Les déchets générés seront principalement non dangereux (emballages, palettes bois, papier, films plastiques), similaires à ceux de SCANIA PRODUCTION ANGERS. Ces déchets seront traités et éliminés suivant les filières déjà en place à SCANIA PRODUCTION ANGERS.

Patrimoine /	Est-II susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		M	
approuvés	ences du projet ident ; ? Non Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décr			tt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
		MINI		

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Respect des exigences de la réglementation RT2012 afin d'optimiser et de réduire au maximum les consommations énergétiques.

Mise en place de moyens de secours nécessaires pour répondre à la problématique incendie conformément à la réglementation et calqués sur les règles APSAD (nombre d'extracteurs de fumée et de gaz, extincteurs, Robinets d'Incendie Armée, formation à la manipulation des extincteurs ...)

Mise en place de bassin de régulation des eaux pluviales pour respecter les débits d'écoulement exigés par les services des eaux.

# 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devroit en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations indiquées et collectées, il ne semble pas nécessaire pour ce projet de réaliser une évaluation environnementale.

Ce projet s'inscrit dans le périmètre de SCANIA PRODUCTION ANGERS, site déjà soumis à autorisation par arrêté préfectoral revu en 2001 et mis à jour régulièrement en fonction des activités et des besoins (2006, 2014, 2017). L'implantation de ce projet n'est pas située dans une zone "sensible" environnementalement, il est situé dans une zone industrielle, en contact direct avec une zone urbaine et à bonne distance de la zone NATURA 2000 la plus proche.

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

_	. I Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

## Objet

Plan des abords du projet précisant l'affectation des constructions et terrains avoisinants (suite à demande de complèment en date du 16 mars 2017)

Annexe l'arrêté 2017-002400-15810\_Decision\_signee\_le\_20\_avril\_2017, suite au dépot de dossier initiale comportant un déboisement de seulement 6000m²

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

**ANGERS** 

le, 01/06/2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus